

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & D'UTILISATIONS DES ATELIERS DE BIJOUTERIE

[Version à télécharger](#)

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisations des ateliers de bijouterie (ci-après « CGVU ») s'appliquent à toutes les commandes d'atelier effectuées sur le Site auprès de UNFOLD, par les utilisateurs du site internet <https://unfoldbijoux.com>. Les CGVU ont pour objet de décrire les termes et conditions qui régissent l'achat en ligne des ateliers et stages proposés par UNFOLD aux utilisateurs de son site internet.

Elles ont également pour objet de décrire les termes et conditions d'utilisations de ces ateliers et stages après l'achat.

Le client doit prendre connaissance des présentes CGVU préalablement à toute commande, les CGVU pouvant être modifiées à tout moment par UNFOLD sans préavis. La version des CGVU applicable au contrat en ligne est celle en vigueur au jour de la commande.

ARTICLE 1- DÉFINITIONS

Dans les présentes CGVU, les termes en majuscule sont définis de la manière suivante :

UNFOLD : désigne l'entreprise de Madame Ngan Tran, immatriculée sous le numéro SIRET 531 092 062 000129.

SITE : désigne l'infrastructure développée par Madame Ngan Tran selon les formats informatiques utilisables sur internet, accessibles à l'adresse suivante : <https://unfoldbijoux.com> et destinée à être consultée par le Client pour connaître ou acquérir les Produits proposés à la vente.

ATELIER ou STAGE : désignent tous les ateliers, actions de formation et stages de fabrication de bijou proposés à la vente sur le Site.

STAGIAIRE ou CLIENT : désignent toute personne consultant le Site et souhaitant se renseigner sur les ateliers de UNFOLD, souhaitant participer ou s'offrir un stage de bijouterie ou qui a reçu un stage de bijouterie en cadeau.

PANIER : désigne l'ensemble des Produits choisis par le Client dans le cadre de sa commande et récapitule les tarifs.

BIJOU, CRÉATION: désignent le produit fabriqué par le stagiaire dans le cadre de l'atelier de bijouterie.

ORGANISATRICE, FORMATRICE : désignent la personne responsable de l'organisation de l'atelier et la formation des stagiaires.

SERVICE APRÈS FABRICATION : toute réparation, ajustement, modification, nettoyage, ou toute autre action à effectuer sur le bijou (par la créatrice ou le stagiaire) une fois que ce dernier a quitté les locaux après le stage.

ARTICLE 2 - INFORMATIONS SUR LE SITE ET LA MARQUE UNFOLD

L'utilisation du Site est réservée à toute personne physique et majeure, ayant la capacité juridique ou étant titulaire d'une autorisation parentale lui permettant de s'engager au titre des présentes CGVU.

La navigation et la commande en ligne sur le Site sont soumises à l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGVU.

Ces CGVU sont disponibles au bas de la page des ateliers, calendrier des stages, et peuvent être consultées, téléchargées, sauvegardées et imprimées dans le cadre d'un usage strictement personnel à tout moment.

UNFOLD ne pourra être tenu responsable de problèmes de transmission de données, de connexion ou d'indisponibilité du réseau ni de dommages résultant d'une indisponibilité du Site.

UNFOLD se réserve le droit de faire évoluer le Site, pour des raisons techniques ou commerciales.

ARTICLE 3 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Ngan Tran.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Le stagiaire devra être âgé d'au moins 15 ans, disposant de toutes ses capacités du fait de la nature dangereuse des outils employés durant le stage.

Le stagiaire doit être en possession d'une pièce d'identité pour accéder à un atelier.

ARTICLE 4 - DURÉE ET RÉSERVATION DE DATE DE STAGE INDIVIDUEL et MINI ATELIER DE GROUPE

4.1 La commande de bon pour un stage individuel (bon cadeau compris) est valable 1 an à compter de la date d'achat.

La commande de bon pour un « Mini atelier » ou « afterwork » en groupe est valable 6 mois à compter de la date d'achat.

4.2 Les réservations de stage de bijouterie sont prises en compte par l'organisatrice dans l'ordre d'arrivée. L'inscription au stage sera confirmée dès réception du paiement et validation de la date en fonction des disponibilités. Le client peut verser un acompte pour réserver une date, ou payer la totalité du montant pour fixer une date ou la définir ultérieurement.

4.3 Les dates de disponibilité sont accessibles sur la page produit. Le participant peut réserver sa place directement en ligne en se rendant sur la page « Calendrier de réservations ».

Dans le cas d'un bon cadeau, le participant doit prendre contact avec l'organisatrice par mail ou par téléphone afin que la (les) date(s) soi(en)t prise(s) en compte et réservée(s). Il pourra également réserver en ligne au moyen du calendrier de réservations, et inscrire en commentaire le numéro du bon, ou le nom (ou email) de la personne ayant acheté le bon.

Les horaires et le lieu du stage seront confirmés après la demande de réservation, par un mail de réponse.

4.4 L'organisatrice se réserve le droit de reporter la date de stage **une fois et une seule** si celle-ci n'est pas en mesure d'assurer l'atelier, sans avoir à justifier d'un motif.

4.5 Le client peut reporter la date de son stage **une fois et une seule** en cas d'indisponibilité à la date fixée, peu importe le motif. Le client devra en avertir la formatrice minimum **48h à l'avance**, sans quoi il se verra refuser la possibilité de reprogrammer une autre date et perdra automatiquement son acompte ou l'intégralité de sa réservation.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ACCÈS, PROLONGATIONS, ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS ANTICIPÉS

5.1 L'identité de la personne participant au stage de bijouterie doit être celle indiquée sur le bon cadeau ou sur le bon de réservation (en commentaire lors de la commande en ligne). À défaut, l'identité de la personne participant au stage devra être communiquée à l'organisatrice en amont.

Si la personne participant au stage n'est pas celle dont l'identité a été indiquée à l'organisatrice, celle-ci se réserve le droit de le refuser du cours.

5.2 Si besoin, le stagiaire peut se voir offrir la possibilité de rester plus longtemps dans les locaux et de terminer sa création **dans un délai raisonnable et gratuitement**, avec l'aide de la formatrice. Ce délai est défini directement avec la formatrice le jour du stage, selon les besoins.

L'organisatrice se réserve le droit de facturer le temps supplémentaire si elle estime que ce temps dépasse un délai raisonnable. Le stagiaire en sera informé avant l'application de cette facturation, qu'il pourra accepter ou refuser. S'il refuse, le stagiaire accepte sans conditions que sa création non terminée ne pourra faire l'objet d'une

quelconque réclamation pour une intervention ultérieure gratuite de la part de la formatrice ou de lui même dans le cadre d'un autre stage.

Le stagiaire pourra commander un autre stage durant lequel il aura la possibilité de terminer sa création, avec l'aide de la formatrice.

5.3 Le jour du stage, un retard de 15 minutes maximum sera toléré. En cas de retard supérieur à 15 minutes, le stagiaire risque de se voir refuser l'accès à l'atelier et ne pourra exiger aucun remboursement ou dédommagement quel qu'il soit pour quelque motif que ce soit.

5.4 Le jour du stage, tout départ anticipé ou toute absence temporaire ne peuvent donner lieu à un remboursement ou dédommagement quel qu'il soit pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 6 - ASSURANCE & RESPONSABILITÉS

6.1 Pour tous les stages en bijouterie, chaque stagiaire doit avoir souscrit à une responsabilité civile pour sa propre personne.

Une attestation pourra vous être demandée le jour du stage ou avant le jour du stage.

6.2 La responsabilité du stagiaire

L'utilisation du matériel devra se faire exclusivement en présence de l'organisatrice.

En raison de la nature dangereuse de certains outils utilisés lors des stages, du niveau élevé de concentration des tâches à exécuter, le stagiaire est une personne majeure ou mineure accompagnée d'un représentant légal adulte, doté de ses pleines capacités physiques et mentales.

Le stagiaire s'engage à respecter les consignes qui lui seront données par l'organisatrice.

Toute attitude incorrecte ou non respect des consignes par le stagiaire pourra justifier l'arrêt du stage, sans qu'il ne puisse demander aucun dédommagement à ce titre.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par la formatrice. En cas de non respect de ces règles, la formatrice se réserve le droit de demander un dédommagement pour toute détérioration du matériel, du lieu ou toute atteinte aux autres personnes.

6.3 La responsabilité de l'organisatrice et formatrice

L'organisatrice déclare disposer des compétences, de l'expérience et des moyens nécessaires pour fournir les services, et assumera la pleine responsabilité tant de l'exécution des services que de l'organisation du travail de son personnel le cas échéant.

L'organisatrice ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes de biens personnels lors du stage.

La formatrice est tenue de donner les consignes de sécurités et d'utilisation du matériel avant chaque utilisation par le stagiaire.

La responsabilité de la formatrice ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- manquement à une quelconque obligation résultant d'un cas fortuit, d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil ou du fait du Client ou d'un tiers
- dommages corporels ou matériels du fait du client ou d'un tiers.
- vol ou perte d'objet personnels dans des stages.
- non respect des présentes Conditions générales de Vente par les clients.
- mise en œuvre erronée des recommandations ou réserves émises par la formatrice
- **d'un mauvais usage ou d'un usage inapproprié du matériel résultant du non respect des consignes de sécurité**
- **d'un mauvais usage ou d'un usage inapproprié du matériel résultant du non respect des consignes d'utilisation.**
- dommage indirect ou non prévisible.
- difficultés d'accès au Site internet

ARTICLE 7 - DROIT DE RÉTRACTATION DE LA COMMANDE ET ANNULATION DU STAGE

7.1 Droit de rétractation sur la commande

Par application des dispositions de l'article L. 221-5 du Code de la Consommation, il est reproduit, ci-après, les dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-21 du Code de la Consommation et L. 221-28 alinéas 1, 2, 3 et 12 du Code de la Consommation :

Article L. 221-18 du Code de la Consommation (Créé par Ordonnance n° 2016 – 301 du 14 mars 2016)

«Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L.221-23 à L.221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L.221-4.

2° de la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien».

Article L.221 -19 du Code de la Consommation (créé par Ordonnance n° 2016 – 301 du 14 mars 2016).

«Conformément au règlement n° 1182/71/CEE du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes :

1° Le jour où le contrat est conclu ou le jour de la réception du bien n'est pas compté dans le délai mentionné à l'article L. 221-18 ;

2° Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;

3° Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant».

Article L.221 -20 du Code de la Consommation (Créé par Ordonnance n° 2016 – 301 du 14 mars 2016)

«Lorsque les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au consommateur dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 221-5, le délai de rétractation est prolongé de douze mois, à compter de l'expiration du délai de rétractation initial, déterminé conformément à l'article L. 221-18.

Toutefois, lorsque la fourniture de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le consommateur a reçu ces informations».

Article L.221 -21 du Code de la Consommation (Créé par Ordonnance n° 2016 – 301 du 14 mars 2016)

«Le consommateur exerce son droit de rétractation en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, du formulaire de rétractation mentionné au 2° de l'article L.221-5 ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Le professionnel peut, également, permettre au consommateur de remplir et de transmettre en ligne, sur son site internet, le formulaire ou la déclaration prévu au premier alinéa. Dans cette hypothèse, le professionnel communique, sans délai, au consommateur, un accusé de réception de la rétractation sur un support durable».

Extrait de l'Article L.221 -28 du Code de la Consommation (Créé par Ordonnance n° 2016-301 du 14 mars 2016)

«Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;

2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;

3° De fournitures de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés».

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ;

7.2 Annulation des Stages individuels par le client

Voici les conditions d'annulation et de remboursement pour les atelier et stage Découverte, Plus, Personnalisé, Alliances ou Intensif:

- Annulation dans les 14 jours après la date d'achat : **Remboursement à 100%** (valable aussi pour l'acompte. Au delà des 14 jours de rétractation, l'acompte ou l'intégralité du montant ne seront pas remboursés)
- Annulation jusqu'à 2 jours avant la date prévue de l'atelier: **Pas de remboursement, report accepté**

- Annulation moins de 48h avant l'atelier : **pas de remboursement ni report.**

Le stagiaire a la possibilité de **reporter une fois et une seule** la date de son stage. Cette date devra être fixée, avec l'accord de l'organisatrice dans la limite de la période de validité du stage (voir date indiquée sur le bon cadeau ou le bon de commande).

7.3 Annulation des Mini Stages et Afterworks par le client

Les ateliers constituent des prestations de loisirs fournies à une date déterminée au sens de l'article L221-28 du Code de la consommation.

Par conséquent, **les billets achetés ne sont pas remboursables et exceptionnellement échangeables dans un délai de 6 mois.**

En cas d'empêchement, le participant a la possibilité de céder son billet à une autre personne de son choix qui pourra l'utiliser dans le délai de référence.

Au-delà du délai, aucun échange de quelque nature que ce soit c'est possible, le billet sera perdu.

7.4 Annulation des Mini Stages et Afterworks par l'organisatrice

En raison du format des mini stages et afterworks de bijouterie, l'organisatrice se réserve le droit d'annuler un évènement programmé si le nombre minimum de 3 participants n'est pas atteint.

En cas d'annulation de l'atelier par l'organisatrice, le participant pourra choisir d'être intégralement remboursé ou pourra bénéficier d'un échange.

Le participant sera prévenu 24h à l'avance.

Le participant aura 6 mois à compter de la date d'annulation de l'évènement pour reprogrammer une nouvelle date selon les propositions, il aura la possibilité de choisir une autre date pour un évènement du même type et du même montant. Passé ce délai, son billet ne sera plus échangeable, ni remboursable.

Dans le cas où le participant ne souhaite pas échanger son billet pour une nouvelle date, il dispose de **14 jours à compter de la date d'annulation de l'évènement** pour faire une demande de remboursement. Passé ce délai, son billet ne sera plus remboursable et restera néanmoins échangeable pendant 6 mois à compter de la date d'annulation par l'organisatrice.

7.6 Raisons exceptionnelles

Il peut arriver que pour des raisons indépendantes de la responsabilité de l'organisatrice, les stages (individuels, de groupes, afterworks ou mini stages) soient annulés ou reportés.

Les raisons indépendantes exceptionnelles peuvent être les suivantes : perte des bijoux par les services de transport, dégâts survenus sur les lieux d'exercice des ateliers, évènement graves extérieurs etc.

Dans ce cas, le participant sera prévenu par mail et aura 6 mois à compter de la date d'annulation ou de report de l'évènement pour reprogrammer une nouvelle date selon les propositions.

Passé ce délai, son billet ne sera plus échangeable et sera perdu.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉS CRÉATIVES et "SERVICE APRÈS FABRICATION"

8.1 Chaque stagiaire est entièrement responsable du bijou qu'il fabrique et de son résultat.

Dans le cadre d'une formation et d'un transfert de compétences dans un temps très limité, le stagiaire fabrique avec l'aide de la formatrice, un bijou selon ses propres aptitudes et sa propre appréciation sur le résultat esthétique et technique du bijou qu'il fabrique.

En aucun cas la formatrice ne saurait être tenue responsable du résultat esthétique et technique du bijou fabriqué par le stagiaire. Aussi, malgré les efforts mis en oeuvre de part et d'autre, **la formatrice ne saurait en aucun cas garantir le résultat final**, tant esthétique que technique.

La formatrice pourra intervenir pour aider le stagiaire à améliorer l'esthétique ou la technique dans la fabrication. La formatrice pourra, avec l'accord du stagiaire, peaufiner et terminer le bijou du stagiaire.

8.2 Lors du stage, le stagiaire se voit offrir la possibilité de raisonnablement déborder du temps alloué pour finir sa création dans de bonnes conditions, avec l'aide de la formatrice. L'organisatrice met un point d'honneur et dans la mesure du possible, à ne laisser aucun stagiaire quitter les locaux insatisfait de sa création.

Aucun service après fabrication n'est garanti, étant donné que le stagiaire est entièrement responsable du bijou qu'il aurait fabriqué lui-même et qu'il est parti des locaux avec l'entière satisfaction de sa création.

8.3 Si le stagiaire souhaite un service après fabrication, il peut solliciter les services payants de la formatrice afin de rectifier ou améliorer son bijou.

ARTICLE 9 - CONSIGNES INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

ARTICLE 10- ALCOOL, CIGARETTE & STUPÉFIANTS

L'introduction ou la consommation de stupéfiants ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'atelier.

Il est formellement interdit de fumer dans l'atelier et plus généralement dans l'enceinte du bâtiment

ARTICLE 11 – ACCÈS

Sauf autorisation expresse de l'organisatrice, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que le stage.
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme.
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

11.1 Accès pour personnes à mobilité réduite

Le bâtiment propriété de la Serm n'est pas ouvert au public. L'accès par toute personne se fait par invitation ou dans le cadre d'évènements ponctuels. Aucun dispositif pour personnes à mobilité réduite n'est prévu pour permettre l'accès aux étages.

ARTICLE 12 - MODALITÉS DE PAIEMENT & COMMANDE

La commande sur le Site est soumise au respect de la procédure mise en place par UNFOLD selon des étapes successives aboutissant à la validation de la commande. Le Client peut sélectionner autant de Produits et d'Ateliers qu'il le souhaite qui s'ajouteront dans son Panier.

Le Client peut modifier le contenu de son Panier librement avant de valider sa commande.

Le Client doit obligatoirement cocher la case « j'accepte les CGV » afin de d'accéder au paiement de sa commande.

La commande fait l'objet d'un récapitulatif que le Client doit vérifier.

Le Client accède au paiement en cliquant sur le logo de la carte avec laquelle il effectue son achat.

Le Client procède alors au règlement de sa commande sur le site sécurisé du partenaire financier de UNFOLD.

Le CLIENT s'engage à payer l'intégralité des Produits commandés lors de la validation de la commande, sauf dans le cas du paiement d'un acompte. Dans cette dernière mesure, le CLIENT s'engage à solder le restant du directement auprès de Ngan Tran le jour de l'atelier, en espèces ou carte bleue.

Un email de confirmation récapitulant la commande est adressé au Client par UNFOLD. A cet effet, le Client accepte l'usage du courrier électronique pour confirmation de sa commande.

UNFOLD se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

UNFOLD archive tout contrat issu d'une commande.

ARTICLE 13 – INVALIDITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs clauses des présentes CGVU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres clauses garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 14 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments de Propriété Intellectuelle du Site et des Produits sont et restent en toute circonstance la propriété intellectuelle et exclusive de UNFOLD. Toute reproduction, exploitation, rediffusion ou utilisation à quelque titre que ce soit, même partiellement, de tout ou partie des éléments de Propriété Intellectuelle du Site ou des Produits se trouvant sur le Site sans autorisation écrite et expresse de la part de UNFOLD est strictement interdite et susceptible de poursuites civiles et pénales.

ARTICLE 15- PROTECTION DES DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL

S'agissant des données, personnelles, le Client est invité à s'en référer à la politique de confidentialité du Site.

ARTICLE 16 – LITIGES

La vente des Produits est soumise à la loi française. En cas de litige, le Client dispose de

la possibilité d'entrer en contact avec le service client d'UNFOLD à l'adresse suivante :
info@unfoldbijoux.com.

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation des CGV, à l'exécution ou à la rupture d'une vente, à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes est soumis aux tribunaux légalement compétents.

Dernières modifications le 09/04/26